

PROCES VERBAL

CONSULTATION A DISTANCE DU COMITE DIRECTEUR

Du 14 OCTOBRE 2024

Participants :

Frédérique PRUD'HOMME, Éric MARTIN, François HUTIN, Nadine JAUBERT, Pierre HERMANN, Denise SEGUIN, Marion PATENOTTE, Saïd CHANFI, Thierry SYLVESTRE, Robert LUPI, Houssein ABOUDOU, Mourad CHETTI, Martine BENAROS, Michèle WORMES, Vincent LEMAIRE, Amin KADOURI, Jean Christophe BARBUSSE, Janie FASANO, Jean-Philippe LESPINAY, Corinne KATSURAKI, Patrick MAURIN, Guylaine ISNARD LEGRAND.

N'ont pas participé à cette consultation

Laurent FASANO, Bernard THOMAS, Rémy RIVIECCIO, Patricia BATAILLE, Gaëtan DEBAUDRINGHIEN, Philippe DELSANTO, Karima MOHAMED, Valérie LABEDAN,

.....

Sur proposition du Bureau Directeur en date du 9 octobre 2024, les membres du COMITE DIRECTEUR ont été amenés à se prononcer sur la consultation écrite suivante :

- **PROPOSITION DE MODIFICATION de l'annexe 3 du règlement sportif du COMITE afférent à la CTC (Coopération Territoriale de Clubs) de la manière suivante, avec prise d'effet immédiat :**

« Pour les championnats départementaux non qualificatifs à un championnat régional, les « règles sont fixées par les commissions départementales 5x5 en respectant les principes des « CTC :

« - Les équipes sont engagées par le club disposant de droits sportifs ;

« -Pas d'extension AST CTC quelle que soit la catégorie d'âge ;

« - Aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents ;»

**Obligation pour le club porteur d'inscrire 3 joueurs licenciés dans son club sur la feuille de marque et présents.**

**Le COMITE DIRECTEUR valide la proposition à la majorité des membres ayant répondu à la consultation, soit 22 votants sur 30.**

**POUR : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

La Présidente

Le Secrétaire Général

  
Comité des Bouches-du-Rhône  
La Présidente  
de Basket

